

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0805**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégués de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0805**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à la société Grand Lyon THD, filiale de la société Covage, a pour objet la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à très haut débit sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce contrat a été conclu le 12 septembre 2015 pour une durée de 25 ans. Pour mémoire, ce réseau d'initiative public "la fibre Grand Lyon" a pour objectif d'aménager numériquement le territoire par un réseau en fibre optique dédié en direction des zones d'activités, des principaux immeubles d'entreprises en dehors de ces zones et sites publics.

Il permet :

- de créer les conditions d'accueil des opérateurs de services orientés vers la clientèle professionnelle grâce au maillage géographique du réseau et à la fourniture de services adaptés aux besoins des différentes catégories d'opérateurs de services d'envergure nationale et régionale,
- d'offrir des conditions financières abordables pour l'accès à un réseau fibre dédié pour les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME) et les établissements publics, selon des modalités commerciales adaptées, que ce soit en termes de frais de raccordement, de tarifs d'abonnement et de délais de raccordement.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole, au titre de l'exercice 2020, comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public (DSP) et un rapport d'activité et de qualité de service.

**I - Données financières sur les 3 derniers exercices :**

Le tableau ci-après présente les charges et produits pour les 3 derniers exercices :

En k€	2018	2019	2020
charges	- 2 580	- 2 770	- 3 322
produits	2 554	4 578	6 009
résultat net	- 2 228	- 693	- 1 787

L'année 2020 est la 5<sup>ème</sup> année pleine d'exécution du contrat.

Le chiffre d'affaires continue sa progression mais de manière moins marquée que l'année précédente (+ 31 % entre 2019 et 2020 contre + 79 % entre 2018 et 2019).

Le résultat net reste négatif, du fait des investissements conséquents réalisés en début d'un contrat (plus de 20 000 000 € pour construire le réseau de premier établissement).

La redevance de contrôle s'élève à 131 000 € et le retour à meilleur fortune, participation aux résultats d'exploitation lorsque les résultats sont meilleurs que ceux prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel, s'élève à 1 144 000 €.

**II - Données d'activité sur les 3 derniers exercices :**

Volume unitaire	2018	2019	2020
linéaire câbles optiques déployé pour le 1 <sup>er</sup> établissement (PER) en km	369	43	44
nombre de commandes	876	1 070	827
nombre de mises en service	950	1 068	962

En 2020, le premier établissement du réseau a été achevé avec le déploiement des 44 derniers kilomètres de câbles optiques (au total 1 033 kms déployés y compris le programme d'extensions défini par l'avenant 2). En fin d'exercice, le linéaire de câble optique du réseau est d'environ 1 558 km (linéaires cumulés du 1<sup>er</sup> établissement, des extensions et des raccordements des sites clients finaux).

La réception globale et définitive du réseau de 1<sup>er</sup> établissement a pu être prononcée le 7 février 2020.

En 2020, la dynamique commerciale du réseau se poursuit malgré un volume de commandes en baisse avec 827 commandes enregistrées contre 1 070 en 2019 (soit - 23 %). Ces commandes ont été enregistrées auprès de 69 opérateurs de services et 4 utilisateurs de réseaux indépendants. Au global, près de 90 opérateurs fournissent leurs services à partir du réseau de la Métropole, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'une pluralité d'offres répondant à leurs besoins.

L'année 2020 est aussi marquée par la signature le 3 février d'un protocole d'accord et de l'avenant n° 3 à la convention de DSP, par délibération du Conseil n° 2020-4167 du 29 janvier 2020, suite aux retards cumulés de déploiement et aux difficultés de mise en œuvre des opérations de réception des travaux de construction du 1<sup>er</sup> établissement. Le reste de l'année, malgré la crise sanitaire, voit la mise en application de cet avenant, et notamment la mise en place de la maintenance renforcée et des audits de raccordements.

Depuis 2020, la société Covage est entrée dans un processus de rachat dont la première étape marquante est l'autorisation, le 27 novembre 2020, par la Commission européenne du rachat de la maison-mère Covage par Altice-SFR, sous réserve de la cession de plusieurs réseaux, dont celui de Grand Lyon THD. Le processus se poursuit en 2021 jusqu'à la validation début octobre du rachat par le groupe Altitude Infrastructure, ce qui a donné lieu à la rédaction d'un avenant n° 5 à la convention de DSP, par délibération du Conseil n° 2021-0656 du 21 septembre 2021 qui vient régler les modifications liées au rachat.

En conclusion, l'exercice 2020 est marqué par l'achèvement du déploiement du réseau de 1<sup>er</sup> établissement, la poursuite de la commercialisation et le début d'un long processus de rachat de la maison-mère Covage.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 26 octobre 2021. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**Prend acte** du rapport 2020 produit par la société Grand Lyon THD au titre de la DSP pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à THD sur le territoire de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271911-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
---